



CPMR
CRPM



ΠΕΡΙΦΕΡΕΙΑ ΔΥΤΙΚΗΣ ΕΛΛΑΔΑΣ
χώραν αναδίδεις!



CPMR
INTERMEDITERRANEAN
COMMISSION

Déclaration finale

Bureau politique de la Commission Interméditerranéenne de la CRPM

1^{er} février 2017 - Barcelona (Catalogne)

Le présent document constitue la Déclaration finale du Bureau politique de la Commission Interméditerranéenne de la CRPM, qui s'est réuni à Barcelone le 1^{er} février 2017 dans les locaux de l'UpM, la veille de la Conférence des acteurs WestMed (2/2/2017).

Il fait ainsi office de contribution au débat sur l'Initiative maritime pour la Méditerranée occidentale et à ses avancées, mais permet également à l'organisation de se positionner sur l'agenda sur l'économie bleue pour la Méditerranée et sur d'autres thématiques clés présentant un intérêt stratégique pour les Régions méditerranéennes (ex. migration, politique de voisinage, climat, cohésion économique et sociale, entre autres).

CPMR Intermediterranean Commission

6, rue Saint-Martin - 35700 Rennes (FR)

Tel. +33 (0)2 99 35 40 60 // +34 93 554 50 49 - Email: davide.strangis@crpm.org

www.medregions.com

Dans la continuité des Déclarations précédentes de la Commission Interméditerranéenne (CIM)¹ de la CRPM et de la dernière Déclaration Finale de l'Assemblée générale de la CRPM (Açores, novembre 2016), les membres du Bureau politique de la Commission Interméditerranéenne de la CRPM souhaitent transmettre les messages politiques suivants aux institutions européennes, euro-méditerranéennes et internationales, ainsi qu'aux principaux acteurs méditerranéens. La Commission Interméditerranéenne de la CRPM:

I. STIMULER L'ÉCONOMIE BLEUE TOUT EN PROTÉGÉANT L'ENVIRONNEMENT PAR LE BIAIS DE STRATÉGIES ET INITIATIVES ÉMERGENTES

SOUTIEN À L'INITIATIVE MARITIME POUR LA MÉDITERRANÉE OCCIDENTALE

1. **Accueille favorablement** la Feuille de route préfigurant une Communication de la Commission européenne (CE) sur "[l'Initiative pour le Développement Durable de l'Économie Bleue en Méditerranée occidentale](#)" (West Med) et le [rapport 3](#) sur sa faisabilité et sa valeur ajoutée, qui sont en accord avec les réflexions et revendications préalablement exprimées par la Commission Interméditerranéenne et ses Régions membres.
2. **Contribuera** aux activités à venir, en particulier à sa 1^{ère} Conférence des acteurs organisée le 2/2/2017, et attend avec intérêt l'approbation formelle de la Communication et du plan d'action de la CE au premier semestre 2017 - au cours de la présidence maltaise de l'UE – et son lancement avant la fin de l'année.
3. **A identifié** les actions suivantes - parmi les actions clés pouvant éventuellement être conduites en Méditerranée occidentale - qui pourraient avoir une incidence considérable dans les Régions et compte sur leur participation directe et leur soutien:
 - Développer les biotechnologies dans les secteurs traditionnels - basés sur les ressources marines biologiques - en adéquation avec les stratégies régionales de spécialisation intelligente.
 - Renforcer la mise en réseau des instituts, académies et industries maritimes, et améliorer la renommée et l'attractivité des professions maritimes auprès des jeunes, en s'appuyant sur l'Initiative Vasco da Gama de la CRPM et sur les actions des Régions et de l'UE telles que « Blue Careers ».
 - Encourager le développement de clusters maritimes régionaux en assurant le lien avec les clusters nationaux et promouvoir la mise en réseau au sein de la Méditerranée occidentale.
 - Faire la promotion des routes touristiques thématiques durables, des itinéraires terre-mer, du tourisme de la pêche et des nouveaux modèles de tourisme conduisant à la « désaisonnalisation » en se basant sur des connaissances approfondies sur la capacité et les impacts du tourisme, et sur des outils de planification GIZC-PSM.
 - Développer le transport maritime à courte distance, y compris les Autoroutes de la mer (et les terminaux portuaires associés) et encourager les transports verts via l'utilisation de carburants propres, type GNL, en tirant profit des expériences des autres bassins tels que la Baltique et en s'assurant que les Régions sont consultées par les États concernant les emplacements possibles des installations de GNL en Méditerranée occidentale.
 - Améliorer le développement et la gestion durables de la pêche (en particulier la pêche artisanale) et tout particulièrement la gestion/surveillance des rejets, tout en promouvant la diversification d'une aquaculture durable et certifiée, ainsi que les actions de renforcement des compétences.
 - Renforcer la gestion des déchets marins via la sensibilisation et les dispositifs de recyclage, et développer des installations innovantes à énergie solaire de dessalement d'eau de mer.
 - Encourager le développement de nouvelles technologies d'exploitation des énergies marines renouvelables, améliorer l'efficacité des installations et faciliter l'accès aux investissements et aux investissements.
 - Développer des solutions innovantes en matière d'adaptation et de réponse à la pollution et à l'érosion des côtes, et promouvoir la coordination de la GIZC et de la PSM et le renforcement des capacités

¹ ([Barcelona 2013](#), [Patras 2014](#), [Venice 2014](#), [Marseille 2014](#), [Nafplio](#), [Rabat 2015](#), [Venice 2016](#))

(en tirant profit d'initiatives déjà existantes telles que la [Charte de Bologne](#) ou des projets impliquant des Régions - Ex. SIMWEST MED, en collaboration avec PAP/RAC).

- Amorcer une action pilote telle que l'[ADRIPLAN](#), projet développé avec succès et cofinancé par la CE (DG MARE) soutenant le processus de PSM dans la région adriatico-ionienne.
 - Étendre la couverture géographique et thématique des bases de données existantes, en améliorant leur interopérabilité, transparence et accès à tout type d'utilisateur scientifique, privé ou public.
 - Promouvoir les campagnes de sensibilisation sur la protection de l'environnement marin et la biodiversité, et soutenir la mise en place et la cogestion par les acteurs des aires marines protégées en collaboration avec MedPAN.
 - Mettre en place un « laboratoire d'initiatives maritimes durables » pour la Méditerranée occidentale, comme mécanisme d'échange de bonnes pratiques pour la gestion des questions maritimes.
4. **Souligne** l'importance de capitaliser les projets précédents et en cours développés avec des fonds européens (ex. Dans le cadre d'INTERREG MED/ ENPI CBC MED) et la nécessité de développer des mécanismes spécifiques de fléchage et d'alignement des fonds pour financer les futures actions « West Med » (voir la section ci-dessous).
 5. **Propose** de développer des synergies avec le [Service de Surveillance du Milieu Marin Copernicus](#) et d'en faire la promotion comme étant un outil pouvant être utile à l'avenir en Méditerranée occidentale.
 6. **Souhaite** que West Med serve de modèle pour le bassin, en particulier pour la Méditerranée orientale.

SOUTIEN ET MONITORING DE LA STRATÉGIE EUSAIR

7. **Continuera** à contribuer au suivi et à la mise en œuvre de l'EUSAIR sur le terrain, en soutenant et en renforçant la gouvernance multi-niveaux et multi-acteurs de l'EUSAIR et en travaillant à concrétiser la valeur ajoutée que les Régions peuvent apporter. Cela se fera par le suivi des actions pilotes parlementaires en cours, des synergies avec le projet stratégique *Facility Point* financé par ADRIION Interreg, des actions de plaidoyer et des projets pilotes à concevoir principalement dans le cadre de la Task force de la CRPM sur la Stratégie Adriatique Ionienne et les groupes de travail thématiques de la Commission Interméditerranéenne.
8. **Souligne** l'importance de développer un dialogue efficace en vue de l'intégration des fonds entre les autorités de gestion des programmes nationaux, régionaux et territoriaux cofinancés par les fonds ESI et les principaux responsables de la mise en œuvre de l'EUSAIR.
9. **Convient** de la nécessité d'adapter progressivement la stratégie et les programmes de coopération territoriale de la région à de nouveaux défis entrants et urgents tels que la migration.
10. **Souligner** l'importance de prévoir des synergies et de la communication entre l'EUSAIR et la West Med émergente, afin de favoriser les échanges d'expériences à tous les niveaux, la complémentarité et la coordination.

SUIVI AU NIVEAU RÉGIONAL DE L'AGENDA SUR L'ÉCONOMIE BLEUE DE L'UPM

11. **Se félicite** des bons résultats des activités du groupe de travail de l'UpM sur l'économie bleue, où la CRPM et sa Commission Interméditerranéenne sont représentées comme observateurs permanents.
12. **Attend avec intérêt** de contribuer aux activités de suivi avec les régions, par des actions concrètes, des projets et des synergies. En particulier, en ce qui concerne le renforcement du Centre virtuel du savoir, le soutien à la promotion des futures conférences des parties prenantes de l'UpM sur l'économie bleue, la coopération sur la formation et les compétences dans le secteur maritime, l'identification des actions clés et des projets impliquant les collectivités locales et régionales (ALR).
13. **Envisage** de créer une Task force interne (intégrée dans son groupe de travail sur la politique maritime intégrée et les transports) pour suivre et renforcer le suivi au niveau régional du programme de l'UpM sur l'économie bleue.

14. **Invite** les États de l'UpM à signer ou appuyer la [Charte de Bologne](#) pour le développement durable des zones côtières et demande des synergies possibles dans les projets concrets découlant de son [Plan d'action conjoint](#)² et de sa prochaine révision.

SYNERGIES PRÉSENTES ET FUTURES AVEC LES PROGRAMMES DE COOPÉRATION EUROPÉENS

15. **Fera le bilan** et capitalisera toutes les réflexions, expériences et résultats issus de tous les projets INTERREG MED où elle est actuellement impliquée en tant que partenaire ou associé et qui sont connectés à la croissance bleue, aux problématiques environnementales et aux stratégies / initiatives émergentes.

16. **Partagera**, diffusera et valorisera en particulier les résultats de 3 projets horizontaux (InnoBlueGrowth, PANACeA, BleuTouRMed) et 2 modulaires (Co-Evolve et Mitomed +) sur l'innovation et la croissance bleue (CB), l'environnement et la biodiversité, le tourisme côtier et ses liens avec GIZC-PSM, les systèmes d'aide à la décision et les indicateurs. La Commission Interméditerranéenne capitalisera également d'autres projets pertinents financés par INTERREG MED, ENI CBC MED et d'autres programmes, où ses Régions sont activement impliquées et favorisera la mutualisation.

17. **Se réjouira** de contribuer aux réflexions sur l'axe 4 Interreg Med sur la gouvernance et son projet de plateforme en tant qu'observateur³. La Commission Interméditerranéenne réaffirme son importance pour l'analyse des lacunes et l'identification des projets stratégiques en vue d'une meilleure gouvernance en Méditerranée.

18. **Développera** d'autres synergies avec les réflexions du groupe Interact Med Lab sur les questions maritimes liées à la coopération territoriale et les stratégies et initiatives émergentes.

II. AUGMENTER LA PARTICIPATION DES REGIONS DANS LES PROCESSUS DE PRISE DE DECISIONS CONCERNANT LA GESTION DES MIGRATIONS ET LE SOUTIEN À LEURS ACTIONS

DEFIS SECURITAIRES ET MIGRATOIRES

19. **Note** que les défis sécuritaires et migratoires communs nécessitent toujours une action renforcée et plus coordonnée de la part de l'Union européenne et de la communauté internationale. En effet, malgré les efforts et les allocations financières de l'UE, l'urgence humanitaire (avec d'horribles tragédies et des milliers de morts sur les routes méditerranéennes) reste non-résolue, posant de sérieux problèmes autant pour le bien-être des migrants comme à celui de nos sociétés.

20. **Réitère sa demande** aux États et à l'UE pour:

- Une implication accrue des ALR méditerranéennes dans les dialogues de l'UE et les prises de décisions sur la migration (en fonction de leurs compétences, ayant des responsabilités distinctes et jouant un rôle complémentaire à celui des gouvernements nationaux).
- Davantage d'assistance et de ressources allouées aux ALR, non seulement pour la gestion de la crise actuelle (accueil et intégration des migrants, avec une participation plus directe des régions au Fonds Asile, Migration, Intégration), mais aussi afin d'absorber les effets secondaires engendrés par ces défis.
- Une gestion plus durable, plus coordonnées et plus efficace des flux, avec une attention particulière portée aux procédures d'asile, de relocalisation, rapatriement, corridors humanitaires, de lutte contre les trafiquants, et au sein d'une stratégie plus large adressant les défis socio-économiques et politiques communs en Méditerranée.

21. **Se félicite** de l'initiative de l'UNHCR, de l'OIM et des 72 organisations pour un nouveau "Plan de réponse régional pour les réfugiés et les migrants en Europe" et **encourage** l'UE à valoriser la coopération avec ces organisations.

² Tel que MedCoast4BG sur la co-évolution des activités humaines dans les zones côtières, tourisme durable et GIZC-PSM ou le soutien à l'internationalisation du Conseil national italien sur l'érosion côtière.

³ Lorsque jugé nécessaire par les partenaires du projet et le programme sur des groupes de travail et tâches spécifiques tels que « migration » ou « mainstreaming ».

ACTIONS CONCRÈTES A PROMOUVOIR ET ENCOURAGER

22. **Entend** contribuer à la prochaine et seconde enquête de la CRPM adressant les expériences régionales en lien avec des mesures d'intégration, afin d'encourager les échanges et l'apprentissage en mettant en œuvre des processus et en saisissant les problématiques globales, les écarts, tendances et solutions les plus efficaces à promouvoir aux niveaux UE et méditerranéen.
23. **Appelle** la CE et d'autres bailleurs de fonds potentiellement intéressés à soutenir MIPEX-REG, la future version pilote de l'[Index des Politiques d'intégration de migrants](#) au niveau régional, dont le lancement est espéré pour 2017 avec le soutien d'un noyau dur de Régions CRPM et dont les possibilités d'élargissement s'évalueront par la suite.
24. **Considère** fondamental de participer, avec ses régions et des organisations telles que le PNUD Art, à des propositions de projets pour le « Trust Fund » pour l'Afrique, orienté afin d'améliorer les politiques publiques dédiées à la gestion de la migration, à la prévention de l'extrémisme violent et de la radicalisation dans les pays d'origine, de transit, et de destination de migrants.

III. RENFORCER LE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL INTEGRE ET LA COHESION EN MEDITERRANEE

POLITIQUE DE VOISINAGE & ACTIONS SUR LE TERRAIN

25. **Réaffirme** le besoin de soutenir l'implication des ALR dans la Politique Européenne de Voisinage (et l'instrument européen de Voisinage) sur le terrain et l'importance de lier la PEV à la promotion des stratégies macro-régionales ou de bassin maritime émergentes, ou d'initiatives récentes comme la [West Med](#), exploitant de fait entièrement la valeur ajoutée de la coopération territoriale et décentralisée.
26. **Demande** à la Commission européenne et aux pays participant au programme ENI CBC Med de trouver un arrangement permettant l'éligibilité⁴ de la Commission Interméditerranéenne de la CRPM pour les prochains appels à projets. La participation active de la Commission Interméditerranéenne de la CRPM à ce programme pourrait constituer un atout pour la coopération multi-niveaux et l'implication des Régions sur des sujets tels que les affaires maritimes (en particulier la GIZC et le tourisme durable), l'efficacité énergétique et la gestion de l'eau (entre autres), de même que pour la capitalisation et son impact au niveau du plaidoyer.
27. **Soutient** les recommandations du 4^{ème} Forum des Autorités Locales et Régionales de la Méditerranée (FALR) et celles des [ateliers de Sousse](#). En particulier, le rôle des ALR dans la diplomatie territoriale, leurs actions en soutien aux politiques pour la jeunesse et le modèle de développement territorial intégré, constituant la base pour un développement polycentrique et une cohésion harmonieux et durables dans l'ensemble de la Méditerranée.
28. **Entend** poursuivre ses activités pilotes de renforcement des capacités vers un modèle de développement territorial intégré dans le Voisinage sud prévu avec [Platforma](#), dans le cadre du Partenariat stratégique avec la Commission européenne. Ces activités prévoient la préparation d'un manuel sur le sujet, capitalisant des expériences de valeur provenant de ses régions, ainsi qu'une formation participative qui s'organisera en 2017 avec un accent particulier sur la Tunisie et le Maroc et visant des représentants élus ou fonctionnaires d'ALR méditerranéennes.

EAU, ÉNERGIE & CLIMAT

29. **Renouvelle** les messages de la [position politique sur l'eau et l'énergie](#), approuvée lors de la plénière de la Commission Interméditerranéenne (Açores, Novembre 2016) montrant l'engagement des Régions, ainsi que leurs requêtes spécifiques et perspectives pour un futur travail commun sur ces sujets.
30. **Insiste** plus particulièrement sur son intérêt pour les sujets suivants : la promotion de mode de systèmes de gestion de l'eau innovants et plus efficaces à échelle du bassin méditerranéen, avec une attention plus

⁴ En tant que partenaire de projet avec une rétribution financière.

particulière sur l'utilisation des énergies renouvelables (ex. le photovoltaïque) pour l'assainissement de des eaux et la désalinisation ; la transformation des écosystèmes côtiers et aquatiques résultant de l'eutrophisation due à l'utilisation des eaux recyclées ou des engrais ; le contrôle de qualité de l'assainissement.

31. **Demande** à l'UE et aux pays méditerranéens de renforcer leur soutien financier vis à vis des Régions, des universités et de l'ensemble des acteurs pertinents pour coopérer sur ces sujets.
32. **Soutiendra** notamment les plans régionaux et les activités qui leur sont liées afin d'encourager la recherche et le développement de technologies pour améliorer la récolte et l'efficacité de l'acheminement de l'eau, ainsi que les liens avec la production d'énergies renouvelables. Ces efforts ont pour but de générer de nouvelles synergies, à un niveau technique et politique, basées sur le principe de la triple hélice, et ayant un impact direct sur les politiques liées à la gestion efficace de l'eau et sur la mise en œuvre de projets concrets sur le terrain.
33. **Annonce** contribuer, avec ses membres, à travers le projet Interreg Med SHERPA⁵, au lancement de 200 projets de rénovation énergétique dans les bâtiments publics générant des économies d'énergie et d'argent mais aussi la création d'investissement publics-privés, de partenariats et d'emplois sur le terrain. La Commission Interméditerranéenne à travers le projet et une Task Force interne encouragera également la coordination vers des stratégies régionales sur l'efficacité énergétique dans les bâtiments publics et privés de la Méditerranée ainsi que la rédaction d'un plan d'action commun.
34. **Renouvelle** son soutien aux prochaines éditions Med COP Climat qui se tiendront dans deux de ses Régions membres en 2017 (Sicile) et en 2018 (Sousse), événements fondamentaux pour transférer la vision de la Méditerranée dans les COPs.

COHÉSION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE

35. **Considère** comme essentiel le maintien d'une solide politique de cohésion européenne en tant qu'instrument central pour lutter contre les disparités régionales et encourager un développement intégré et harmonieux des territoires européens de la Med pour périodes de programmation actuelle et future. En ce sens, des limites précises devraient être identifiées entre le FEIS et la Politique de Cohésion afin de maximiser leurs objectifs respectifs de façon complémentaire.
36. **Juge nécessaire** que les Régions contribuent de manière efficace aux réflexions de la CRPM sur la future politique de cohésion européenne, et plus particulièrement sur les aspects liés à la simplification, la coopération territoriale, le Fond Social Européen, les partenariats, la dimension territoriale & les instruments financiers.
37. **Souligne** l'importance et la valeur ajoutée des programmes INTERREG dans le cadre de la politique de cohésion européenne pour les Régions de la Méditerranée, dont les budgets devraient augmenter dans le futur (ex. plus particulièrement pour les programmes transnationaux au croisement de plusieurs bassins et les initiatives ou stratégies macro-régionales) et rappelle la possibilité d'établir un nouveau Programme de Coopération Territoriale pour les îles Méditerranéennes après la période 2020.
38. **Se demande** si et comment le Plan d'Investissement Externe de l'UE (PIEE), conçu pour encourager les investissements dans les pays du voisinage et en Afrique (encourageant la croissance et les opportunités d'affaires et en créant des perspectives sur le long-terme dans ces pays), compte impliquer les autorités locales et régionales.
39. **Croit** en l'importance d'améliorer les conditions pour la consolidation de l'Économie Sociale et Solidaire à l'échelle de la Méditerranée, et en son potentiel pour la promotion de modes de production, de consommation et de financement alternatifs, vers un modèle de développement plus durable, solidaire et inclusif capable de valoriser la jeunesse, l'entrepreneuriat ainsi qu'une identité méditerranéenne.
40. **Salue** la célébration du 2ème Forum Régional de l'UpM et son intérêt pour la jeunesse "au Cœur de l'Agenda Méditerranéen". La participation des jeunes dans la sphère publique, dans le développement

⁵ Shared Knowledge for Energy Renovation in buildings by Publics Administration - SHERPA

territorial intégré et leur implication effective dans le système professionnel sont fondamentales pour éviter les risques d'exclusion et de radicalisation mais aussi pour contribuer à la cohésion socio-économique du le bassin.

TRANSPORTS & ACCESSIBILITÉ

41. **Demande** à la CE ainsi qu'aux État Membres d'accélérer la mise en place d'infrastructures localisées dans les Corridors du MIE et affectant la Méditerranée - en accord avec les projets prioritaires pour les Régions - et le développement des connexions entre elles et les autoroutes de la mer.
42. **Souligne** qu'il est important que les forums des corridors servent comme contexte pour évaluer si les agencements de la mise en place du MIE et les investissements des États sont alignés avec les priorités du RTE-T ainsi qu'avec les compromis pour 2030 en ce qui concerne le principal réseau.
43. **Contribuera** avec ses membres à l'ensemble des réflexions de la CRPM concernant l'analyse et la possible amélioration de la régulation du MIE pour la période post-2020, sur le remodelage nécessaire de la politique des autoroutes de la mer, et sur le besoin de renouveau de la politique européenne de transport maritime, ayant pour but de contribuer au transfert modal du transport par voie navigable.
44. **Soutien pleinement** la déclaration écrite du PE sur *"le besoin d'un Réseau transeuropéen de Transport (RTE-T) pour encourager l'accessibilité régionale"*, qui a été largement inspirée par les positions politiques de la CRPM et qui sera d'une grande aide lors des nouvelles phases de révision du règlement du MIE. La Commission Interméditerranéenne espère ainsi promouvoir sa signature par tous les députés européens élus sur les territoires de ses Régions membres.

*Approuvé par le Bureau politique de la Commission Interméditerranéenne
à Barcelone, le 1^{er} février 2017*